Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503469-20260611-312026-DE

Arrondissement de SAINT MALO
Canton de COMBOURG
Commune de TRIMER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Christophe BAOT, Maire, dans la salle de la Mairie sur convocation légalement adressée dans les délais réglementaires.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026.
Date d'affichage de la convocation : 16 mars 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10

Présents : M. Christophe BAOT, M André BRIAND, M. Michel COLAS, M. Loïc BOULLIER, M. Jean-Philippe CHEVALIER, M. Vincent CHAINON, Mme Anne-Laure LE BRIS, Mme Valérie LANGLAIS, Mme Michèle PELLAN, Mme Fabienne BOULLIER.

Absente excusée : Mme Emilie ROBIN.

Pouvoir : Mme Emilier ROBIN donne pouvoir à M. Michel COLAS.

Secrétaire de séance : Mme Valérie LANGLAIS

Délibération n°31/2026

OBJET : ELECTION DU MAIRE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Mme Valérie LANGLAIS assure cette fonction.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- nombre de bulletins: 11

- bulletins nuls: 0

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503469-20260611-312026-DE

- suffrages exprimés: 11

- majorité absolue: 6

Ont obtenu:

- M. Christophe BAOT : onze voix : 11

M. Christophe BAOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Date d'affichage : 11 juin 2026.

Pour extrait conforme,

Le registre dûment signé,

Le Maire,

M. Christophe BAOT

